

Rôle de la séance publique du 27/01/2025 à 10h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRE

Greffière : Madame DAOUD

01) N° 2500008

RAPPORTEUR : M. le Pdt. QUILLÉVÉRE

Demandeur ARKOS CONSEIL BATIMENT

LEHUEDE (A.A)
GUENNO-LE PARC
CHEVALIER KERVIO

Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

La Société ARKOS CONSEIL BATIMENT demande au juge des référés de la cour de suspendre la mise en recouvrement de l'imposition contestée d'un montant total de 367 979 € en droits et pénalités par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande par le jugement n° 2201916 du 6 novembre 2024 tendant à la décharge de la cotisation supplémentaire d'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2018, ainsi que les pénalités correspondantes.